



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 5 avril 2023 n°42/H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête perception de l'impôt par les contribuables français (PercepTax)**

---

*Type d'opportunité* : Première demande d'avis d'opportunité

*Périodicité* : Annuelle

*Demandeur* : Centre de recherche en économie et statistique (Crest)

Au cours de sa réunion du 21 mars 2023, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête perception de l'impôt par les contribuables français.

L'enquête PercepTax a pour principal objectif de comprendre la perception des prélèvements obligatoires et le consentement des contribuables français à payer les prélèvements obligatoires. La perception des prélèvements obligatoires est entendue ici comme la connaissance et la valorisation des prélèvements obligatoires par les contribuables sur la base des informations dont ils disposent.

L'enquête 2021 a été initiée par le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) afin de réaliser un baromètre annuel. Les prochains millésimes ont vocation à alimenter et améliorer ce baromètre annuel. Ils seront également utilisés à des fins de recherche par les chercheurs du Crest membres de ce projet de recherche.

Cette enquête permettra d'établir les caractéristiques socioéconomiques, le niveau de connaissance du système fiscal français, la confiance accordée dans les institutions, la satisfaction quant à l'utilisation de l'argent public et la perception de la justice du système actuel des contribuables. Elle s'intéressera également à certains déterminants sociologiques. Les réponses permettront d'établir l'opinion sur le niveau général des impôts, l'opinion sur le niveau des impôts payés par le répondant lui-même, mais aussi le fait de considérer le paiement des impôts comme un acte citoyen.

Il n'existe pas d'autres enquêtes en France axées sur la notion de perception de l'impôt par les contribuables français et la comparaison de cette perception avec les données réelles. Or, la perception de l'impôt est fortement liée à l'acceptabilité.

L'évaluation de la première enquête ne reposait que sur des données déclaratives, ce qui limite la portée des résultats et la compréhension des comportements des contribuables. Grâce aux nouveaux millésimes de cette enquête, les données déclaratives seront appariées avec les données administratives de l'impôt sur le revenu et des prestations sociales. Cela permettra de comparer les données déclaratives aux données administratives et d'en déduire un certain nombre de facteurs explicatifs quant au consentement des contribuables à payer l'impôt. Ces nouvelles données permettront au CPO d'accroître ses connaissances sur la perception et l'acceptabilité de l'impôt, d'être en mesure d'affiner ses propositions et d'orienter des questions de politiques économiques.

L'unité ciblée principalement est l'individu redevable d'un ou plusieurs impôts et/ou contribution sociale en 2023 et années suivantes. Pour atteindre ce champ tout en évitant d'intégrer dans l'échantillon trop d'individus qui s'avéreront hors-champ, le tirage se limite aux individus répondant à l'intersection des

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

conditions suivantes : vivant en France métropolitaine, âgé de 22 à 75 ans et vivant en logement ordinaire. La taille de l'échantillon est de 2 000 individus.

Cette enquête vise à alimenter au moins une note annuelle du CPO, des documents de travail et publications académiques, ainsi que des publications à destination du grand public.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année celle de délivrance de l'avis d'opportunité, soit les années de collectes 2023 à 2027.